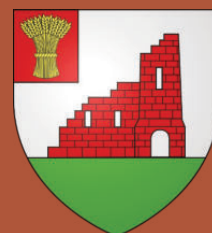




N° 123

Janvier
2022

BULLETIN MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIEBSDORF



ETAT CIVIL

N

ous nous souviendrons de:

- Bernard GUR, décédé le 20 novembre 2021 à Seppois-le-Bas, domicilié 1 rue du Foyer.

ACTION MUNICIPALE

Concours Photo de Liebsdorf 2022

La Commune de Liebsdorf lance un concours-photo gratuit visant à mettre en valeur le village. Ce concours est ouvert aux habitants de Liebsdorf de tout âge à l'exclusion des membres du jury.

Le thème du concours est: « Liebsdorf au fil des saisons ». Les habitants peuvent concourir aux catégories suivantes: Hiver, Printemps, Eté, Automne. La plus belle photo de chaque catégorie sera dotée d'un bon d'achat de 25 €, la photo de l'année un bon d'achat de 60 €.

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Celle-ci pourra être utilisée par la municipalité dans le cadre de sa communication: site internet, bulletin communal, carte de vœux... Les plus belles photos compléteront le site internet et seront publiés dans le bulletin communal.

Chaque habitant peut fournir au maximum 2 photos par saison. La photo doit avoir été prise sur la ban communal de Liebsdorf pendant la saison concernée (hiver jusqu'au 19 mars 2022, printemps: 20 mars au 20 juin 2022, été: 21 juin au 22 septembre, automne: 23 septembre au 20 décembre 2022. Le sujet pourra être aussi bien un paysage qu'une constituante de celui-ci: habitation, flore, faune... Les photos comportant des personnes reconnaissables, des voitures ou des effets de style ajoutés par ordinateur seront exclues. Les photos devront nous parvenir 7 jours au plus tard après la fin de la période concernée.

Le participant enverra la photo à l'adresse suivante: **photo-liebsdorf@liebsdorf.fr**, avec les informations suivantes: nom, prénom, adresse postale, adresse e-mail, saison choisie, date, heure et lieu de la prise de vue. La taille de la photo devra être de 1'800 x 2'400 pixels **minimum** au format numérique « JPG ». Une même personne ne peut gagner au maximum que 2 des 5 prix décernés.

Bonne chance à tous !



CONCOURS PHOTO

Liebsdorf au cours des saisons 2022



N° 123

Janvier
2022

ÉDITO

SOMMAIRE

État civil	2
Édito	3
Engagement Natura 2000	4
Natura 2000 à Liebsdorf	6
Nettoyage des combles de l'église de Liebsdorf	7
Présentation du SARE	8
Entretien du cimetière	8
Sécurité routière	9
Remplacement du matériel	9
Relance rurale 2021	10
La Liebstuba	11
La Brigade Verte	12
Marché aux Puces 2022	14
Fleurissement de la chapelle	14
Délibérations	15
Informations utiles	35
Grands Anniversaires	36

Retrouvez ce bulletin et les délibérations sur le site internet de la commune:

<https://liebsdorf.wixsite.com/liebsdorf>

Chers habitantes et habitants de Liebsdorf,

Nous vivons une période sans précédent pour nos générations. Un temps suspendu aux contraintes sanitaires et à l'actualité d'un virus, qui il y a maintenant deux ans était quasiment inconnu du grand public.

Après le coup de frein brutal de 2020 sur divers plans, sociétal, économique et sanitaire, 2021 n'a été marqué que par le rebond économique de la croissance, qui a atteint un nouveau record depuis 1969. Dans les autres domaines, la vie d'avant n'a pas repris ses droits et la Covid bouscule les normes de la gestion du quotidien.

Pour autant, il nous appartient de maintenir un cap et de répondre aux besoins locaux. Les projets prévus en 2020 ont été menés à bien et sont autant de réponses de notre engagement à l'intérêt général. Des choix déterminants et coûteux seront nécessaires en 2022 tels que la rénovation des murs du cimetière, qui s'écroulent en divers endroits, et le projet d'une nouvelle école pour notre regroupement scolaire.

Gardons confiance pour retrouver dans un futur proche une vie presque normale avec des moments de partage et de convivialité. La démarche de l'organisation du Marché aux Puces et du concours-photo va dans ce sens.

Gardons l'espoir d'un monde meilleur et d'un avenir plus lumineux.

Avec cette détermination sincère, je vous adresse au nom du Conseil municipal mes meilleurs vœux et vous souhaite une *BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022*.

Hugues Durand

Maire de Liebsdorf

*Assesseur Communauté de Communes
du Sundgau*

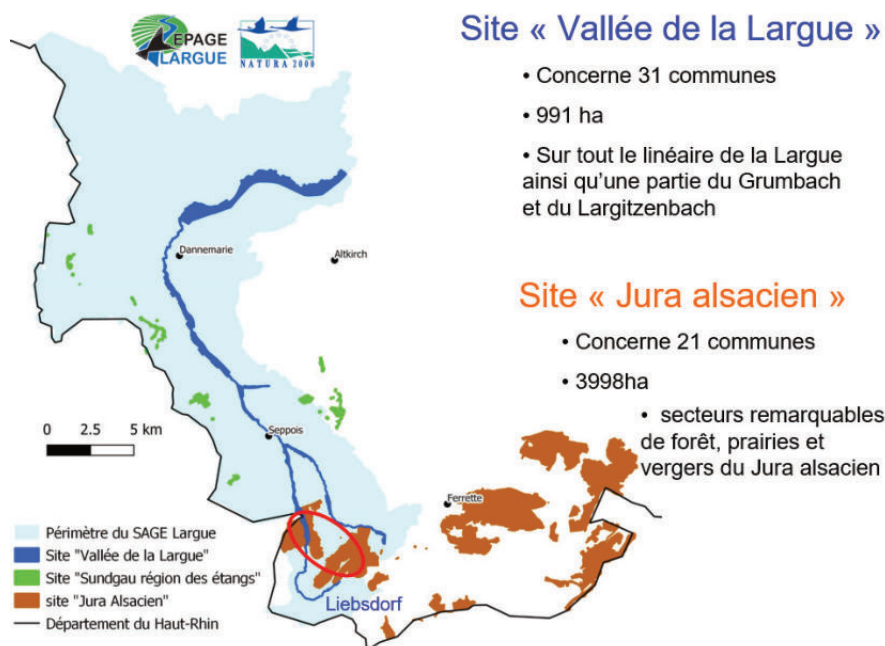
ACTION MUNICIPALE

Engagement Natura 2000

A la demande du Maire Hugues Durand, Cyril Breton animateur Natura 2000 du site Vallée de la Largue a présenté les enjeux de la charte Natura 2000 pour la commune de Liebsdorf. La charte

Conscient du cadre naturel d'intérêt de Liebsdorf, le Conseil Municipal s'engage à préserver la zone Natura 2000 sur les parcelles dont la Commune est propriétaire.

Natura 2000 a pour but la préservation des habitats. Deux sites Natura 2000 sont situés sur le ban communal. Le site Vallée de la Largue sur le linéaire de la Largue (1.7 ha) et le site Jura Alsacien comprenant notamment la forêt communale (environ 150 ha).



Cuivré des marais



Sonneur à ventre jaune

Les habitats remarquables sont une hêtraie acidiphile à luzule blanche, une aulnaie fresnaie rivulaire et une bande de prairie mésophile et méso-hygrophile pâturée. Les 10 engagements de la Charte « Vallée de la Largue » sont les suivants:

1. Maintenir les **prairies permanentes**.
2. Conserver les **ripisylves** et alignement d'arbres typiques des cours d'eau.
3. Utiliser des **essences locales** et caractéristiques des bords de cours d'eau dans le cadre de la plantation d'arbres dans la ripisylve.
4. Préserver la qualité de l'eau en maintenant des **zones tampons**.
5. Ne **pas entretenir de machines** ou stocker des **produits présentant un danger**

pour la faune et la flore aquatique dans les zones tampons.

6. Limiter les **dérangements** de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau et sur leurs berges.
7. Conserver ou favoriser les **essences locales** existantes au bord des cours d'eau,
8. **Informé et alerter** dans le cas de projets de travaux sur ou à proximité des habitats d'espèces sensibles et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.
9. Informer et alerter dans le cas d'organisation d'événementiel ou la pratique d'activités de loisirs.
10. Préserver les **zones humides** ou inondables en proscrivant les travaux d'assèchement et de nivellement.

Dans le secteur du Jura Alsacien, le massif forestier est constitué principalement de hêtraies, chênaies-hêtraies au nord et de hêtraies sapinières, hêtraies-chênaies-charmaies et de résineux au sud. Un îlot de vieillissement de 1.66 ha au sommet de la montagne est présent. La forêt est le terrain de chasse privilégié des chauves-souris. L'église de Liebsdorf abrite pendant le printemps et l'été une colonie de mise-bas de grands murins (250 à 400) et de murins à oreilles échancrées (25 à 35).

Les principaux engagements de la Charte « Jura Alsacien » concernant la forêt de Liebsdorf sont les suivants:

- Favoriser la régénération naturelle, ne pas procéder à des plantations d'essences allochtones
- Eviter les coupes rases de plus de 1 hectare.
- Ne pas établir de nouvelles pistes de débardage ou de nouveaux chemins à proximité des promontoires rocheux exposés au sud et à l'est.
- Ne pas revêtir les chemins forestiers.
- Maintenir en l'état les stations à forte naturalité.
- Recourir aux techniques de débardage les moins impactants pour le milieu forestier notamment dans les milieux fragiles (aulnaie)
- Regrouper les grumes aux abords des voies de circulation
- Eliminer progressivement les résineux dans les monocultures d'épicéas.
- Ne pas réduire les apports naturels en eau par quelque système de drainage que ce soit dans les milieux humides.



La Charte Natura 2000 engage le propriétaire à réaliser de bonnes pratiques de gestion. L'intérêt de signer la Charte est de conserver les richesses naturelles de la Commune et valoriser l'engagement pour l'environnement. De plus, les parcelles concernées bénéficieront d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), ce qui représente 5'000 € par an pour la commune de Liebsdorf.

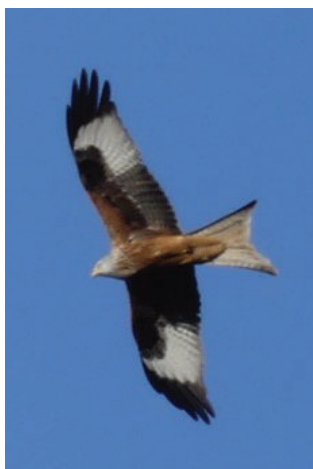
Le Conseil Municipal a, mardi 2 novembre 2021, autorisé M. le Maire Hugues Durand à signer l'acte d'adhésion. Les locataires des parcelles agricoles et forestières ainsi que la Communauté de Communes du Sundgau (les sites de captages et le réservoir d'eau potable se trouvent dans la zone Natura 2000) devront également cosigner la charte. M. Christian Moureaux, agent ONF, qui gère la forêt communale approuve le choix de la Commune et intégrera les principes de la Charte dans la gestion quotidienne de la forêt.



La Commune de Liebsdorf abrite une biodiversité remarquable (amphibiens, poissons, oiseaux, chauves-souris...) grâce à ses grands massifs forestiers, ses prairies inondables et à ses zones humides.



Grand Murin



Milan royal

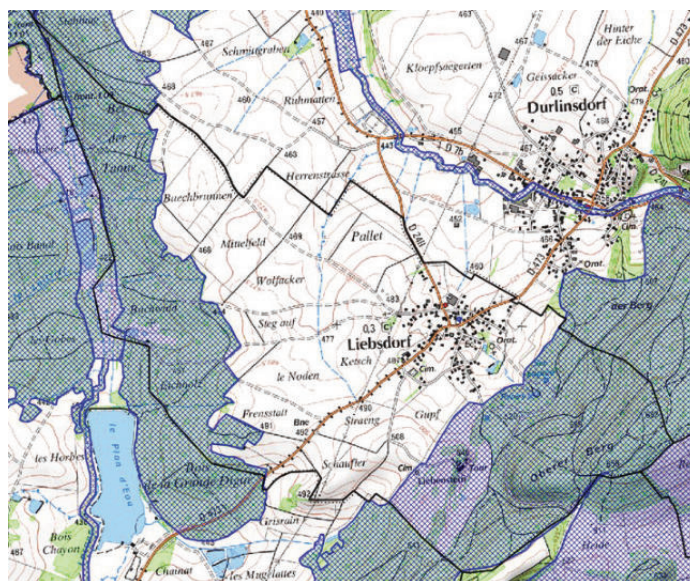


Chabot



Crapaud sonneur
à ventre jaune

Une partie des prairies, la forêt et l'église de Liebsdorf ont été incluses dans le périmètre des sites Natura 2000 Jura alsacien et Vallée de la Largue qui s'étendent sur 190 ha sur le ban communal (hachuré en bleu sur la carte ci-contre). Ce classement Européen est une reconnaissance du patrimoine naturel de la Commune. En plus d'abriter une biodiversité remarquable, la forêt favorise les auxiliaires des cultures, limite l'érosion des sols, tamponne les précipitations et contribue à l'épuration de l'air et de l'eau ; atouts importants notamment dans le sud de la Commune où sont présents les captages d'eau potable.



Afin de marquer son engagement dans la démarche Natura 2000 et son souhait de maintenir ce patrimoine naturel, le conseil municipal a décidé d'adhérer aux chartes Natura 2000 des deux sites, c'est-à-dire de poursuivre la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur ses parcelles. Cet engagement ne concerne que les parcelles propriétés de la commune (environ 150ha), mais tout propriétaire de parcelles situés sur le périmètre Natura 2000 a également la possibilité de faire de même. En adhérant à la charte Natura 2000, la Commune bénéficiera d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

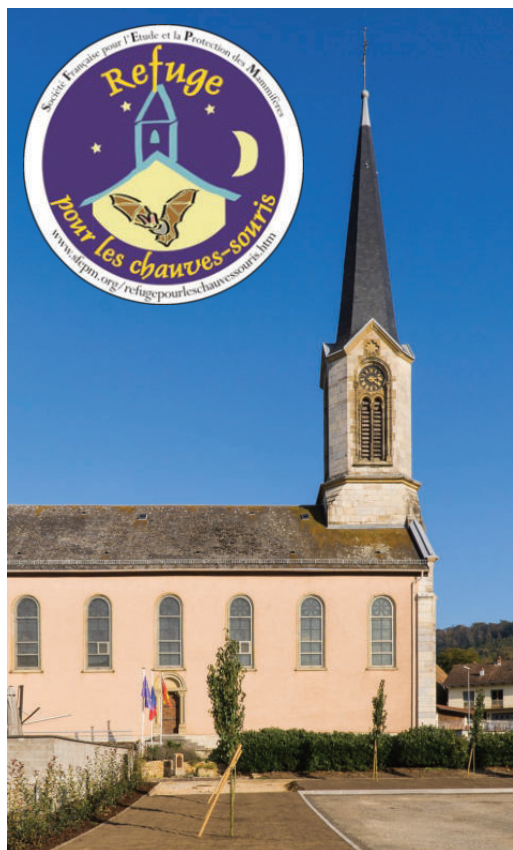


Cyril BRETON, Epage Largue

Etablissement Public d'Aménagement et de
Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et
du Secteur de Montreux

contact@epage-largue.eu

www.epage-largue.eu - 03.89.08.04.66



L'église de Liebsdorf abrite deux colonies de mise-bas de chauves-souris :

- entre 250 et 400 Grands Murins selon les années,
- entre 25 et 35 Murins à oreilles échancrées.

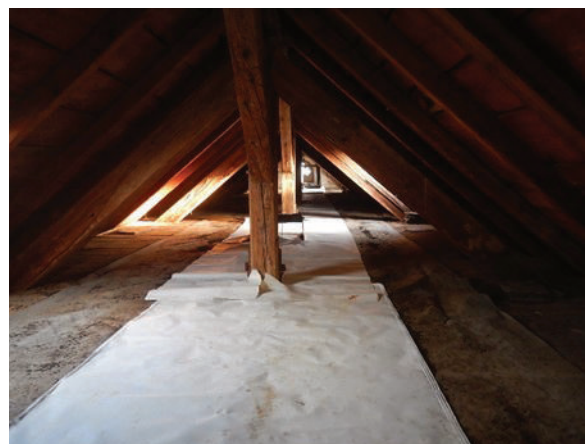
En raison de cette présence, l'église a été incluse dans le périmètre du site Natura 2000 Jura alsacien. La Commune a ensuite fait labéliser l'église « refuge chauve-souris » en 1999. C'était alors le 1^{er} refuge d'Alsace.



Les combles et le clocher n'ayant pas été nettoyés depuis plusieurs années, le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA) a réalisé un chantier de nettoyage bénévole. Plusieurs dizaines de sacs de guano (crottes) ont été évacués et mis à disposition de la Commune. Le guano constitue un excellent engrais qu'il est nécessaire de diluer avec du compost. Le plancher des combles a également été protégé par l'installation de bâches imperméables.



Combles avant nettoyage



Combles après nettoyage et pose de bâches

Si des chauves-souris sont présentes dans votre propriété, vous pouvez contacter le GEPMA, association de protection de la nature (8 Rue Adèle Riton, 67000 Strasbourg; contact@gepma.org; 03 88 22 53 51).

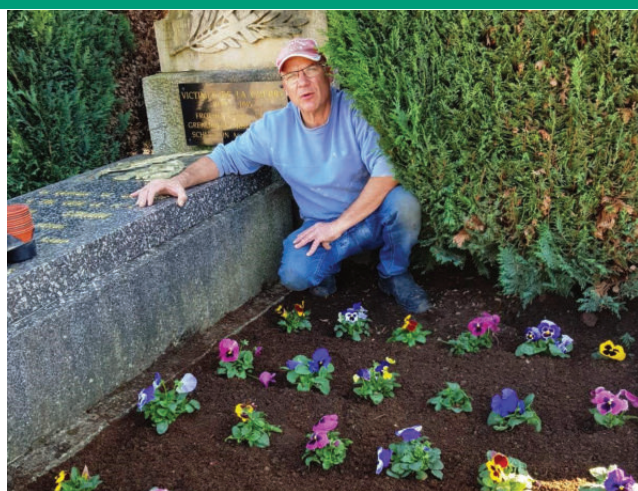
Le Pays du Sundgau propose un guichet unique de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) des bâtiments pour les particuliers. Ce programme a pour objectif d'accompagner de façon **neutre, indépendant et gratuitement** les propriétaires de logement individuels, collectifs et les responsables d'entreprise tertiaire dans leurs travaux de **rénovation énergétique** ; et cela sur trois étapes :

- 1. Un premier niveau d'information sur les aides disponibles et une évaluation des besoins
- 2. Un accompagnement sur les choix techniques et les priorités de réalisations
- 3. Un suivi du porteur de projets jusqu'à l'engagement des travaux

Chaque habitant qui souhaite bénéficier de ce service peut adresser sa demande par mail: conseiller.renovation@pays-sundgau.fr , ou directement par téléphone au 03.89.25.96.68

REMERCIEMENTS

Entretien du cimetière



Marcel Auvray, 1^{er} Adjoint, s'est assuré que le cimetière de Liebsdorf soit optimal à l'approche de la Toussaint. Plusieurs tonnes de gravillon calcaire de la carrière de Durlinsdorf ont été étalées autour des tombes pour rétablir le niveau. Des pensées ont été plantées de part et d'autre de la tombe du Père Stamm. Une entreprise a assuré l'arrachage des mauvaises herbes ainsi que la coupe supplémentaire des conifères autour du monument aux morts. Un grand remerciement aux jeunes voisins du cimetière: Martin et Simon Morel ainsi que Matéo et Timéo Guinand. Ils réalisent la tonte régulièrement autour du cimetière et ont ramassé de nombreuses feuilles des marronniers pendant leurs vacances scolaires avec leur propre matériel de professionnel !



ACTION MUNICIPALE

Sécurité routière

Le carrefour de la Rue du Père Stamm et de la rue du Général Giraud a toujours été compliqué pour les habitants. La rénovation du carrefour réalisé pendant la mandature précédente devait résoudre ce problème. Le constat des riverains était sans appel: le problème demeurerait. Le Conseil Municipal a budgété l'achat d'un miroir antibuée et antigivre d'agglomération. Le Maire Hugues Durand a demandé une subvention de 40% à la Collectivité Européenne d'Alsace qui a été accordée.

En raison des déformations de la chaussée de la route menant le village au Liebenstein, le Conseil municipal a décidé d'instaurer une limitation de 30 km/h sur cette route. Des panneaux réglementaires ont été mis en place.



ACTION MUNICIPALE

Remplacement du matériel

La neige a fait son retour en début d'année 2021.

Force était de constater que le matériel en matière de déneigement n'était plus suffisamment efficace.

La lame à neige de 2001 a été modifiée afin de pouvoir modifier l'angle de la lame qui était mobile auparavant mais réglable manuellement. Ce réglage hydraulique permettra une meilleure gestion des tas de neige. Le système mécanique apporte une sécurité supplémentaire afin de franchir les obstacles présents sur la route.

La saleuse a été remplacée par un modèle de 500 litres avec une cuve conique synthétique et un ensemble d'épandage en inox. Le réglage de la largeur d'épandage, de l'asymétrie et du débit sont autant d'atouts pour un assurer un salage adapté des rues de Liebsdorf.



ACTION MUNICIPALE

Relance rurale 2021

Les travaux votés par le Conseil Municipal ont été achevés comme prévu. La Place de la Liberté, renaturée, a changé d'allure et pris des couleurs agréables.

Le projet de la Commune de Liebsdorf, composé de plusieurs actions pour améliorer le cadre de vie, bénéficie de l'initiative « Relance Rurale » de la Région Grand Est, dispositif temporaire spécifique de soutien à l'investissement des petites communes de moins de 500 habitants.

La demande de subvention déposée par le Maire a été acceptée accordant l'aide maximum de 50% du montant HT soit 10 716 €. Les travaux de la Place de la Liberté ont bénéficié d'une aide supplémentaire spécifique de 30% au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux.



La Salle des Fêtes, qui accueille également le service périscolaire des écoles avoisinantes, bénéficie depuis la fin août 2021 d'un éclairage efficace et performant au bénéfice des enfants et des adultes. Les 40 dalles LED lumineuses nettement plus discrètes ont remplacées les 50 luminaires Néon. Le revêtement de l'entrée du parking de la Mairie et de la Salle des Fêtes a été rénové.



Le terrain de jeu de boules derrière l'église, en mauvais état, a été rénové et agrémenté d'arbustes en pots.

Ce terrain permet à la fois la pratique du jeu de boules et le stationnement pour les villageois.



La Place de la Liberté a été renaturée. Cinq Poiriers de Chine ont été plantés. Cette espèce rustique, résistante au froid et à la chaleur, a une belle floraison de fleurs blanches au début du printemps et un beau feuillage rouge en automne. Cette essence s'accommode de la plantation en alignement.



Une bande enherbée de 6 m agrémente chaque côté de la place. L'ancienne haie disparate au nord a été arrachée et remplacée par des Photinia Fraseri Red Robin et des Weigela Kosteriana Variegata. La Municipalité remercie M. Klein qui a arraché bénévolement les vieux arbustes disparates du côté de l'église avec son équipement. De nouveaux arbustes seront plantés en 2022 sur cette bande laissée libre actuellement ainsi que derrière le Monument du Souvenir. Une surface de 30 m² a été pavée devant le Monument du Souvenir. Les pavés de couleur Terracota s'accorde parfaitement avec le rose orangé de l'église.



REMERCIEMENTS

Fleurissement de la Chapelle

Le Conseil Municipal remercie M^{me} Yvonne Froehly, qui fleurit la chapelle depuis de nombreuses années sur ses deniers personnels.

Les fleurs aux couleurs vives égayaient la chapelle et ravissent les fidèles et les promeneurs.

Marcel Auvray, 1^{er} adjoint, assure bénévolement le nettoyage car la chapelle est également un repaire agréable pour les oiseaux de Liebsdorf.



Les domaines d'intervention des gardes champêtres sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en matière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive !

Mais intéressons-nous aujourd'hui à un domaine entrant dans le cadre de la santé publique :

Les plantes invasives émergentes avec une présentation des espèces les plus dangereuses

En cas de suspicion, merci de contacter les gardes champêtres de la Brigade Verte à l'adresse mail suivante : contact@brigade-verte.fr ou le **03 89 74 84 04**

Ou le service environnement de la Communauté de communes Sundgau au **03 89 08 36 20**

L'ambroisie à feuilles d'armoise

Apparue en Alsace dans les années 2000, elle est déjà très implantée dans certaines régions de France, particulièrement en région Auvergne Rhône Alpes où elle pose de sérieux problèmes d'allergies (Rhinite, conjonctivite, Asthme, trachéite, urticaire etc...) Les symptômes apparaissent à la mi-août, période à laquelle la plante libère son pollen.

Elle apparaît entre avril et mai sous forme de cotylédons et pousse généralement sur les terrains vagues, les bords de route ou voie ferrée mais aime aussi les cultures de printemps particulièrement le tournesol mais aussi le maïs. Les graines peuvent se trouver dans les mélanges pour oiseaux et souvent au pied des mangeoires, on peut voir apparaître des plants d'ambroisie.



Méthode de lutte: Pour une efficacité maximum, la plante doit être arrachée avant la formation des graines. Les méthodes de lutte sont variées et vont du simple arrachage pour quelques pieds à des solutions de broyage, binage, déchaumage ou désherbage en fonction de l'étendue ou de la nature du sol. **Règlementation:** Dans le Haut-Rhin, un Arrêté préfectoral rend obligatoire la destruction de cette plante.



La Datura Stramoine

Originale du Mexique, la Datura est une plante ornementale largement répandue. Toutefois, toutes les parties de la plante sont hautement toxiques et son ingestion peut s'avérer mortelle.

Le miel produit à partir de ses fleurs devient toxique.

Aucune réglementation en vigueur pour cette espèce.

Localisons-la pour lutter contre sa propagation.

La Berce du Caucase

Originnaire du Caucase, cette magnifique ombelle blanche pouvant atteindre 4 mètres de haut est photosensibilisante. **La sève peut provoquer de graves brûlures.**

Plante herbacée, entre 2 et 4 mètres de hauteur, elle affectionne les bords de cours d'eau, les terrains vagues et les bords de voie ferrée. Les fleurs sont d'un diamètre impressionnant et composées de multitudes de petites fleurs blanches.



Méthode de lutte: Port de combinaison, masque et gants

Ne cultivez pas cette plante et informez les riverains des risques pour la santé et la biodiversité.

La meilleure méthode consiste à mettre les ombelles dans des sacs avant que les graines ne soient mûres et à les incinérer. L'arrachage annuel des pieds en prélevant 20 à 30 cm pour éviter les repousses est également un moyen de lutte. Un suivi annuel des zones colonisées est nécessaire.

Règlementation: Malgré sa dangerosité, elle ne fait l'objet, pour l'instant, d'aucune réglementation. Toutefois, les zones colonisées sont dangereuses et doivent être signalées.

Le Raisin d'Amérique ou Teinturier

Originnaire d'Amérique, cette plante vivace peut atteindre 1 à 3 mètres de hauteur. Elle est toxique et l'ingestion de ses fruits provoque la paralysie des voies respiratoires. Ses racines toxiques peuvent être confondues avec le panais ou le topinambour.

On la reconnaît à ses tiges très rouges et à ses grappes de fruits rappelant le raisin.

L'arrachage est vivement conseillé.



La LIEBSTUBA

Ouverture de la Bibliothèque en 2022

- mercredi 26 janvier 2022
- mercredi 23 février 2022
- mercredi 23 mars 2022
- mercredi 27 avril 2022
- Mercredi 25 mai 2022
- Mercredi 22 juin 2022

De 16h à 18h

Monique Baur a choisi pour la Liebstuba d'acquérir les livres suivants :

- La toute petite reine, Agnès Ledig
- Là où vivent les hommes, Christian Signol
- Les enfants sont rois, Delphine de Vigan

ACTION MUNICIPALE

Marché aux Puces de Liebsdorf 2022

Le Conseil Municipal a approuvé la proposition de Mme Elodie Abt, 2^{ème} Adjointe, d'organiser un marché aux puces à Liebsdorf, dimanche 22 mai 2022. De nombreux habitants avaient émis le souhait qu'une manifestation de ce type soit organisée.

Le marché aux puces aura lieu dans les rues suivantes: rue de l'Ecole, rue de l'Etang, rue de la Montagne, rue des Chaudrons et la partie de la rue des Prés située au bout de la rue des Chaudrons. Le tarif a été fixé à 10 € pour un emplacement de 3 mètres linéaires sur l'espace public. Mme Abt est chargée de l'organisation de ce marché aux puces.



PHOTOS de NOËL





Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 7
Procurations : 1
Date de convocation : 07/06/2021

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.
Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, M. Romain Mougin, Mme Catherine Portier, M. Christian Uhrweiller,
Absentes excusées : Mme Elodie Abt, adjointe au maire, Mme Emeline Rappold
Absents non excusés : Mme Justine Koegelé, M. Emmanuel Kohler
Procurations : de Mme Abt à Hugues Durand,
Nombre de voix : 8

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents

Objet : Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Liebsdorf

Délibération 1358

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents, décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 15 juin 2024). Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Objet : plans topographiques de la place de l'église
Délibération 1359

M. le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux liés à l'accessibilité de l'église communale, propriété de la commune, la solution envisagée en premier lieu (une rampe d'accès sur le côté Est de l'église) s'avère impossible à réaliser car il faudrait toucher à la structure du bâtiment ce qui est évidemment peu souhaitable et très onéreux.

Pour permettre d'envisager un accès pour personnes handicapées à l'avant de l'église, il faudrait commander une étude complémentaire qui permettrait de déterminer précisément les niveaux.

A l'unanimité, le conseil approuve la réalisation de cette étude complémentaire, les crédits ayant été inscrits au budget primitif 2021 dans le cadre de l'opération 10 083 « accessibilité des bâtiments ».

Objet : aménagement du complexe communal autour de la mairie
Délibération 1360

M. le Maire indique que les premiers résultats concernant l'étude « amiante » des bâtiments du complexe communal (granges, atelier, dépôt des pompiers) ont donné de bons résultats et que la commune peut donc continuer à les utiliser, au moins pour les trois ans à venir. Cependant, il s'inquiète de l'état de ses anciens bâtiments agricoles, construits dans les années 70. Il indique au conseil que, tôt ou tard, la commune aura à effectuer de gros travaux pour les rendre pérennes, notamment pour ce qui concerne les toitures, ou devra éventuellement décider de la démolition d'une partie de ses bâtiments, ou de bâtir un nouveau hangar.

Dans cette perspective, il propose :

- la mise en place d'une comptabilité analytique concernant le complexe communal, permettant de connaître précisément les recettes et dépenses liées à son exploitation.
- La réalisation de plans topographiques concernant les bâtiments et les réseaux présents dans cette zone, les plans des ouvrages étant absents ou insuffisants.

A l'unanimité des membres présents, le conseil :

- accepte les propositions de M. le Maire
- accepte les modifications budgétaires suivantes, telles qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous, pour permettre la réalisation des plans nécessaires.

Insérer tableau de la compta : - 5000 € au 10 083 / création d'un nouveau programme : complexe communal pour 5'000 €

Objet : transfert de biens à la COMCOM Sundgau
Délibération 1361

Dans son courrier du 04 mai 2021, la COMCOM Sundgau indique que, après le transfert des compétences « eau » et « assainissement », des procès-verbaux de transferts comptables ont été rédigés. Ces PV auraient dû être accompagnés de procès-verbaux de transferts de biens pour constater contradictoirement la mise à disposition des bâtiments et équipements nécessaires à l'exercice des nouvelles compétences de la COMCOM Sundgau.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

-fixe la liste des biens pouvant être transférés de la façon suivante :

Compétence EAU : 1 forage situé section B parcelle 12

4 captages situés section B, parcelles 10 et 12

2 réservoirs situés section B, parcelle 10

Compétence ASSAINISSEMENT : Rhizosphère située section 02 parcelle 123

Réseaux et équipements présents sur cette rhizosphère

-autorise, le moment venu, M. le Maire à signer le transfert de ces biens à la COMCOM Sundgau.

Objet : Rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Délibération 1362

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne acte à M. le Maire de la présentation de la présentation du rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin, rapport qui n'appelle aucune observation de sa part.

Objet : suppression d'un poste d'adjoint(e) technique à 11h par semaine

Délibération 1363

Dans la procédure de modification des horaires de l'ouvrière communale, dont le temps de travail est passé de 11 à 14h/ semaine, le conseil avait créé tout d'abord un nouveau poste de travail à 14h/ semaine. Mme Hartmann ayant été nommée sur ce poste, l'ancien poste à 11h/ semaine peut maintenant être supprimé.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la suppression du poste à 11h/ semaine.

Objet : points divers

Délibération 1364

DGF dérogatoire : L'Etat va proposer une expérimentation dérogatoire pour la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette expérimentation aurait pour effet de verser la DGF à la COMCOM Sundgau, en lieu et place des communes. Du coup, la commune verrait ses ressources et son autonomie encore réduites.

L'association des maires ruraux de France a proposé une motion pour s'opposer à cette DGF dérogatoire. Mais, entretemps, la COMCOM Sundgau a fait savoir qu'elle se prononcera pour le maintien de l'attribution de la DGF « telle qu'elle est actuellement appliquée » (courrier du 14 juin 2021). En conséquence l'adoption d'une motion contre cette expérimentation n'est plus nécessaire.

Incivilités diverses :

Des conseillers expriment leur incompréhension face à des incivilités qui se répètent dans la commune :

-les **abolements de chiens** durant des heures entières, en particulier dans la rue du Général Giraud. Les diverses interventions, y compris celles de la Brigade Verte, auprès de la propriétaire, qui dit ne pas comprendre le français, n'ont rien donné. M. le Maire conseille d'appeler la gendarmerie pour tapage nocturne.

-les **dépôts divers de déchets à côté des containers à verre**. Plusieurs solutions sont envisagées : installation de caméras, déplacement des containers vers des endroits plus « visibles »,... mais aucune décision n'est prise dans l'immédiat.

-les **poubelles ou sacs de produits recyclables qui restent sur les trottoirs pendant des semaines** : Ce problème était lié aux changements des tournées des éboueurs en raison des jours fériés. En effet, lorsqu'il y a modification du jour de collecte, les habitants sortent leurs déchets à l'heure habituelle alors que le camion des éboueurs peut passer dès cinq heures du matin. Ainsi, de nombreux sacs ou récipients sont restés sur le trottoir, certaines personnes choisissant ensuite de les laisser dans la rue plutôt que de les rentrer dans les maisons jusqu'à la prochaine collecte.

Un rappel sera fait dans le prochain bulletin communal. En effet, le règlement de la voirie communale demande aux habitants de sortir leurs déchets à partir de **17 heures, la veille du ramassage**, pas avant, puis de rentrer leurs récipients dès que possible après la collecte.

Projet de construction d'une nouvelle école :

Le projet de construction d'une nouvelle école entre Liebsdorf et Durlinsdorf est bloqué pour l'instant. En effet, les terrains proposés par Durlinsdorf sont des terrains agricoles. Ceux-ci auraient dus être déclassés pour qu'une construction soit possible. Or, les commissions concernées ont donné un avis défavorable. Cette décision pourra être « réévaluée dans le cadre d'un projet global ». L'étude de l'avant-projet suit cependant son cours.



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 3
Procurations : 2
Date de convocation : 24/08/2021

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.
Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Elodie Abt, adjointe au maire
Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, M. Romain Mougine, Mme Catherine Portier, M.
Christian Uhrweiller,
Absents excusés : , Mme Emeline Plumet, Mme Justine Koegelé, M. Emmanuel Kohler
Absents non excusés : néant
Procurations : de Mme Koegelé à Hugues Durand, de Mme Plumet à Mme Abt
Nombre de voix : 10

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.

Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2021 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents. Le conseil approuve l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour de la séance : les travaux de remise en état du grand appartement à l'étage de la mairie.

Objet : Renouvellement ou établissement des chartes « Natura 2000 »

Délibération 1365

M. le Maire donne la parole à M. Cyril Breton, animateur Natura 2000 au sein de l'EPAGE Largue, dans la perspective du renouvellement de la charte Natura 2000 « Largue » et de l'établissement d'une nouvelle charte pour la partie « Jura Alsacien ».

Natura 2000 est un programme européen de conservation et de protection d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Deux niveaux d'engagement existent :

- la charte N2000: Il s'agit de préserver les habitats et les espèces
- le contrat N2000 : On vise cette fois une amélioration de l'existant.

Pour ce qui concerne la charte, il s'agit d'un engagement volontaire qui est pris pour 5 ou 10 ans . Il s'agit bien sûr de conserver les richesses naturelles. Mais cette adhésion peut aussi signifier, pour les propriétaires, une exemption de la taxe foncière TFNB, ce qui représenterait pour la commune, propriétaire d'environ 150 ha de forêts, une économie annuelle d'environ 5'000 €.

La charte concernerait, pour le site de la vallée de la Largue, 7 parcelles pour une surface de 1.7 hectare. La partie « Jura Alsacien » est plus importante avec 150 hectares concernés. M. Breton

détaille les engagements qui seraient à prendre par la commune pour respecter ces chartes, qui viseront à protéger des espèces aussi différentes que le grand murin, le murin de Bechstein, le murin à oreilles échancrées, le petit rhinolophe, le chat forestier (partie Jura Alsacien), le castor, le sonneur à ventre jaune, le courlis d'Europe, l'écrevisse à pattes blanches,... pour la partie « Largue ».

M. le Maire remercie M. Breton pour la qualité de son intervention et indique au conseil municipal que les signatures de ces chartes seront soumises à son avis lors de la prochaine séance du conseil. Deux délibérations seront à prendre, une pour chaque charte.

Objet : Mandat spécial au maire et remboursement de certaines dépenses effectuées pour le compte de la commune

Délibération 1366

M. le Maire quitte la salle et M. Auvray, adjoint au maire prend la présidence de l'assemblée. Il indique que les travaux de remplacement de l'éclairage de la salle des fêtes, prévus au budget 2021, ont également nécessité le remplacement d'une bonne partie des dalles du faux-plafond.

Or, en raison du fonctionnement du service périscolaire, il ne restait que trois semaines au mois d'août pour réaliser le chantier. L'entreprise de peinture Antony ne pouvant disposer à temps, par son fournisseur habituel, des dalles de plafond en nombre suffisant, M. le Maire a pris sur lui d'aller chercher les dalles nécessaires chez un autre fournisseur à Audincourt (25). Grâce à son intervention, le chantier a pu être réalisé dans les temps, ce qui a permis de mettre la salle des fêtes à disposition de l'amicale des donneurs de sang pour la collecte annuelle du 27 août. Le service périscolaire a également pu redémarrer sans problème le 30 août.

Compte-tenu de ces circonstances exceptionnelles, le conseil municipal, à l'unanimité des personnes présentes :

- approuve l'initiative de M. le Maire qui a permis de mener ces travaux à bien dans les délais impartis et le remercie pour son investissement personnel.**
- autorise le remboursement à M. le Maire d'une somme de 599.69€ correspondant à la facture réglée sur ses deniers personnels de la société POINT P d'Audincourt.**

Par ailleurs, pour ce qui concerne les frais de déplacements, le conseil note que l'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif, d'une part au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion. Il ajoute que la notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du Conseil Municipal et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. A titre dérogatoire, l'exécutif peut être autorisé à conférer un mandat spécial à l'élu, sous réserve d'une approbation de l'assemblée délibérante à la plus proche séance. Le conseil estime que toutes les conditions sont réunies pour que les frais de déplacement à Audincourt soient remboursés.

Ainsi, M. Auvray propose à l'Assemblée d'accorder, à titre dérogatoire, ce mandat spécial à M. le Maire afin que la collectivité prenne en charge les frais de déplacements, ce qui est approuvé à l'unanimité pour une distance de 82 km, parcourus avec son véhicule personnel.

M. le Maire revient dans la salle du conseil et reprend la présidence.

Objet : Location de la grange

Délibération 1367

Conformément aux termes de la délibération 1357 du 13 avril 2021, M. Jean-Louis Froehly, gérant de la société DIAXIS, a fait effectuer une étude technique concernant l'installation électrique de ses machines, dont les conclusions sont parvenues en mairie. Les différentes machines de M. Froehly ne posaient aucun problème mais le bureau technique a proposé la pose d'un disjoncteur différentiel supplémentaire au niveau du tableau électrique communal (arrivée dans la grange).

Les conditions sont donc réunies pour que la nouvelle période de location demandée par M. Froehly soit acceptée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise l'établissement d'un contrat de location de trois ans au profit de M. Jean-Louis Froehly, à compter du 1^{er} novembre 2021.
- Accepte cette location de la partie avant de la grange communale au tarif annuel de 3'034,65 €
- Autorise M. le Maire à signer le contrat.

Objet : Pose d'une nouvelle porte dans un appartement de l'ancien presbytère

Délibération 1368

Le Maire a été saisi par Mme Sophie Hartmann, locataire de l'appartement du RDC droit à l'ancien presbytère, la locataire se plaignant du mauvais état de la porte extérieure donnant sur la cour.

Des élus se sont rendus sur place pour constater que, en effet, cette porte était en mauvais état et provoquait une surconsommation d'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le remplacement de la porte
- Approuve le devis produit par la société « placards passion » de Liebsdorf pour le remplacement par une porte PVC pour un montant de 2840 € TTC.

Objet : Noël des aînés

Délibération 1369

Interrogé sur ce point, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

-un colis alimentaire sera offert à chaque personne de plus de 70 ans.

-La valeur du colis pour une personne seule sera de 30 €, et pour un couple de 45 €.

Dans le cas où le conjoint aurait moins de 70 ans, ce sera le colis « couple » qui sera offert.

Objet : avancement des travaux prévus au budget primitif et vote de crédits supplémentaires

Délibération 1370

M. le Maire rend compte de l'avancement des différentes opérations prévues au Budget primitif 2021 :

- Le tilleul de la salle des fêtes a été coupé pour des raisons de sécurité.
- Les travaux à la salle des fêtes (remplacement de l'éclairage par néons par un éclairage LED et réfection d'une partie du faux-plafond) sont terminés.
- L'entrée du parking vers la salle des fêtes a été refaite. La place de l'ancien foyer, à l'arrière de l'église, a été aménagée pour permettre son utilisation soit comme boudrome par les habitants, soit comme parking automobile en cas de besoin.
- Les travaux d'embellissement et de désimperméabilisation de la Place de la Liberté débiteront le 20 septembre et dureront moins de trois semaines.

Compte-tenu des factures déjà réglées et des devis reçus, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, constate que certaines sommes indiquées au budget sont insuffisantes et vote un virement de crédits tel que décrit ci-dessous :

CREDITS OUVERTS		
	Imputation	Ouvert
	Investissement	2 000,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPO.	2 000,00
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	2 000,00
	10084 - Places et parkings	2 000,00

CREDITS REDUITS		
	Imputation	Réduit
	Investissement	2 000,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPO.	2 000,00
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des const	2 000,00
	10083 - accessibilité des bâtiments publics	2 000,00

Objet : lampadaire supplémentaire dans la rue du Père Stamm
Délibération 1371

Le conseil prend connaissance du courrier de Mme Romane Schlicklin et M. Michaël Enderlin qui ont construit une maison d'habitation au bout de la rue du Père Stamm et souhaitent que la commune fasse poser un lampadaire supplémentaire au bout de la rue.

Une délégation d'élus s'est rendue sur place et a constaté que la rue est bien éclairée jusqu'à la nouvelle construction. Du fait de la pose d'une clôture haute, une partie de la cour des demandeurs est dans l'ombre mais cela n'est pas du ressort de la commune.

A l'unanimité des membres présents, le conseil estime qu'il n'y a pas de problème d'éclairage et décide de ne pas donner suite à la demande formulée.

Objet : Vente de différents matériels appartenant à la commune
Délibération 1372

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à la vente de différents matériels dont elle n'a plus l'usage :

- Meuble frigorifique sur roulettes de la salle des fêtes au prix de 250 €

- Remorque agricole « Rolland » d'une capacité de 6 tonnes au prix de 4'500 €
M. le Maire est autorisé à procéder à toutes les démarches pour la vente de ces matériels.

Objet : travaux à réaliser au grand appartement à l'étage de la mairie
Délibération 1373

La locataire du grand appartement au-dessus de la mairie a quitté le logement à la fin du mois d'août. M. le Maire propose d'y faire quelques travaux avant de le remettre en location :

- remplacement de la baignoire par une douche
- fermeture des baies vitrées de la cage d'escalier par des panneaux de bois pour l'isolation thermique et phonique de l'appartement
- petits travaux d'isolation thermique dans les débarras
- peinture du salon

Le conseil municipal approuve l'opération telle que décrite ci-dessus.

Objet : Points divers
Délibération 1374

-Remerciements : Le conseil prend connaissance des courriers de remerciements de la Banque alimentaire du Haut-Rhin et de l'Apamad pour les subventions versées.

-Vente de brioches au profit des personnes handicapées : elle aura lieu du 7 au 12 septembre dans le village et sera assurée par Mme Brigitte Reinhart et Mme Monique Froehly

-absence de l'ouvrière communale : En raison de l'absence prolongée de l'ouvrière communale, M. le Maire remercie M. Auvray, adjoint au maire, pour l'entretien des espaces verts qu'il a assuré ces dernières semaines. Pour les travaux à venir, notamment l'entretien du cimetière, une opération est envisagée, début octobre, avec l'association Marie Pire ou un autre prestataire.



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 5
Procurations : 2
Date de convocation : 25/10/2021

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.
Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Elodie Abt, adjointe au maire
Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, M. Romain Mougin
Absentes excusées : Mme Emeline Plumet, Mme Justine Koegelé,
Absents non excusés : M. Emmanuel Kohler, M. Christian Uhrweiller, Mme Catherine Portier
Procurations : de Mme Koegelé à Hugues Durand, de Mme Plumet à Mme Abt
Nombre de voix : 8

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum pour délibérer valablement est atteint.

Le compte-rendu de la séance du 02 septembre 2021 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents. Le conseil approuve l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour de la séance : recours au service « missions temporaires » du centre de gestion pour la mise à disposition de personnel en remplacement de Mme Hartmann.

Objet : autorisation de recourir au service « missions temporaires » du centre de gestion FPT du Haut-Rhin

Délibération 1375

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que le centre de gestion peut mettre des agents à disposition des collectivités et établissements qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui

ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, sont financées par la collectivité ou l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 02 / 11 / 2021 , l'autorité territoriale est autorisée à recourir au service missions temporaires du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet.

Article 2 : L'autorité territoriale est autorisée à signer tous les documents afférents, et notamment la convention de mise à disposition.

Article 3 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Président du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin.

Arrivée de Mme Justine Koegelé

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE

LIEBSDORF

68480



du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 novembre 2021

Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 4

Procurations : 1

Date de convocation : 25/10/2021

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.

Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Elodie Abt, adjointe au maire
Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, M. Romain Mougin, Mme Justine Koegelé

Absente excusée : Mme Emeline Plumet

Absents non excusés : M. Emmanuel Kohler, M. Christian Uhrweiller, Mme Catherine Portier

Procurations : de Mme Plumet à Mme Abt

Nombre de voix : 8

Objet : Délibération instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune de Liebsdorf

Délibération 1376

M. le maire indique au conseil municipal que la délibération 1358, instituant la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune, a fait l'objet d'une observation de la Préfecture du Haut-Rhin. Celle-ci signale que le conseil municipal ne peut instituer la taxe à partir de la date de la décision du conseil mais seulement à partir du 1^{er} janvier de l'année suivante, si la délibération est adoptée avant le 30 novembre.

En conséquence, à l'unanimité des membres présents, la délibération 1358 est annulée.

Le conseil confirme à nouveau sa volonté d'instituer sa volonté d'instituer cette taxe.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%.
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.
- Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Arrivée de Mme Catherine Portier



Conseillers élus : 11 Conseillers en exercice : 11 Absences : 2
Procurations : 1
Date de convocation : 25/10/2021

Sous la présidence de M. Hugues Durand, Maire.
Etaient présents : M. Marcel Auvray, adjoint au maire, Mme Elodie Abt, adjointe au maire
Mme Aurélie Lambert, M. Raphaël Koegelé, M. Romain Mouglin, Mme Catherine Portier, Mme
Justine Koegelé
Absente excusée : Mme Emeline Plumet
Absents non excusés : M. Emmanuel Kohler, M. Christian Uhrweiller
Procurations : de Mme Plumet à Mme Abt
Nombre de voix : 9

Objet : Adhésion à la charte du site Natura 2000 Vallée de la Largue
Délibération 1377

La Commune de Liebsdorf possède des parcelles situées sur le site Natura 2000 FR4202001 « Vallée de la Largue ». Le document d'objectif du site est doté d'une charte Natura 2000 à laquelle peuvent adhérer les propriétaires des terrains situés dans le site. Cette signature marque la volonté du signataire d'adopter une gestion courante durable et des pratiques favorables aux milieux naturels du site.

Les intitulés des différents engagements de la charte sont les suivants :

1. Maintenir les prairies permanentes.
2. Conserver les ripisylves et alignement d'arbres typiques des cours d'eau.
3. Utiliser des essences locales et caractéristiques des bords de cours d'eau dans le cadre de la plantation d'arbres dans la ripisylve.
4. Préserver la qualité de l'eau en maintenant des zones tampons.
5. Ne pas entretenir de machines ou stocker des produits présentant un danger pour la faune et la flore aquatique dans les zones tampons.
6. Limiter les dérangements de la faune lors de la réalisation de travaux dans les cours d'eau et sur leurs berges.
7. Conserver ou favoriser les essences locales des boisements existants au bord des cours d'eau, y compris lors de leur renouvellement.
8. Informer et alerter dans le cas de projets de travaux sur ou à proximité des habitats d'espèces sensibles et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.

9. Informer et alerter dans le cas d'organisation d'événementiel ou la pratique d'activités de loisirs.
10. Préserver les zones humides ou inondables en proscrivant les travaux d'assèchement et de nivellement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte du site Natura 2000 n°FR4202001 « Vallée de la Largue » et des engagements qui y sont associés présentés le 02 septembre 2021 par M. Cyril BRETON, Animateur Natura 2000 à l'EPAGE Largue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de la Commune de Liebsdorf,

- décide d'adhérer à la charte Natura 2000 pour une période de 5 ans pour les propriétés communales incluses dans le site
- sollicite le concours de l'animateur du site Natura 2000 pour finaliser le dossier d'adhésion.
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la DDT du Haut-Rhin et tout document y afférant.
- sollicite l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la charte.

Objet : Adhésion à la charte du site Natura 2000 Jura alsacien

Délibération 1378

La Commune de Liebsdorf possède des parcelles situées sur le site Natura 2000 FR4201812 « Jura alsacien ». Le document d'objectif du site est doté d'une charte Natura 2000 à laquelle peuvent adhérer les propriétaires des terrains situés dans le site. Cette signature marque la volonté du signataire d'adopter une gestion courante durable et des pratiques favorables aux milieux naturels du site. Les engagements de la charte concernent la gestion des milieux forestiers, les lisières, les vergers, les milieux humides, les fossés et bords de chemins.

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte du site Natura 2000 FR4201812 « Jura alsacien » et des engagements qui y sont associés présentés le 2 septembre 2021 par M. Cyril BRETON, Animateur Natura 2000 à l'EPAGE Largue du site Vallée de la Largue contiguë et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de la Commune de Liebsdorf :

- décide d'adhérer à la charte Natura 2000 pour une période de 5 ans pour les propriétés communales incluses dans le site
- sollicite le concours de l'animateur Natura 2000 de l'EPAGE Largue pour finaliser le dossier d'adhésion.
- autorise M. le Maire à signer l'acte d'adhésion à adresser à la DDT du Haut-Rhin et tout document y afférant.
- sollicite l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels la commune a adhéré à la charte.

Objet : Etat de prévisions des coupes pour 2022

Délibération 1379

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état des coupes forestières pour l'année 2022, préparé par les services de l'ONF, approuve cet état à l'unanimité des membres présents. Celui peut se résumer de la façon suivante :

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage	Abattage et façonnage					Débardage			
	En régie	A l'entreprise												
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
8a	43	91	77	23	78	120	41	62	353	16 056	10 176		2 808	3 072
Chablis	50	150							200	8 600	4 800		1 800	2 000
Sous-Total	93	241	77	23	78	120	41	62	553	24 656	14 976		4 608	5 072

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus	Résineux	Feuillus	Résineux		
	m3	m3	m3	m3	m3	
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :	10 473	Dépenses HT de débardage et de câblage	4 608
Charges patronales (43 %) :	4 503	Honoraires	1 582
Total :	14 976	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	749
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		Autres dépenses HT (€)	
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	14 976		
Frais totaux d'exploitation (HT)	21 915	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)	2 741
TVA sur les frais d'exploitation :	927		

Objet : Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Délibération 1380

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières, à l'unanimité des membres présents, en approuve totalement les termes (tels que figurant en pièce annexe à la délibération) et conteste avec la plus grande vigueur l'augmentation prévue de la contribution des communes forestières en 2023 et au-delà, ainsi que la suppression de 500 emplois à temps plein à l'ONF.

Objet : Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne

Délibération 1381

Compte-tenu des efforts réalisés par la commune pour moderniser l'éclairage public, réduire l'éclairage, la consommation électrique et l'impact écologique en général, M. le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la démarche de l'association nationale pour la protection du ciel et de

l'environnement nocturnes (ANPCEN), dont les principaux objectifs sont tout à fait en accord avec ceux de la municipalité.

- A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :
- approuve les termes de la charte proposée par l'ANPCEN (annexée ci-dessous)
 - autorise M. le Maire à la signer

Objet : surcoût concernant l'aménagement de la place de la liberté
Délibération 1382

M. le Maire signale au conseil municipal que, lors des travaux d'aménagement de la Place de la Liberté, l'entreprise chargée des travaux a eu la mauvaise surprise de découvrir, sous le goudron, le couvercle d'une conduite des eaux pluviales provenant des gouttières de l'église. Il a fallu remplacer ce couvercle, ce qui impliquera un surcoût de 1170 €. Le nouveau couvercle est discret et permettra le pavage, face au monument du souvenir. Le couvercle étant creux, il sera pavé également

- Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :
- approuve cette dépense supplémentaire
 - vote un transfert des crédits d'investissements pour faire à la dépense, selon le tableau ci-dessous :

CREDITS OUVERTS	
Imputation	Ouvert
Investissement	1 200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPO.	1 200,00
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	1 200,00
10084 - Places et parkings	1 200,00
	0,00

CREDITS REDUITS	
Imputation	Réduit
Investissement	1 200,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPO.	1 200,00
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des const	1 200,00
10083 - accessibilité des bâtiments publics	1 200,00
	0,00

Objet : Contrat avec la SPA de Mulhouse
Délibération 1383

Après avoir entendu les explications de M. le Maire , le conseil Municipal, après avoir constaté qu'aucun service de fourrière n'est disponible pour l'instant dans la commune, et que le maire doit obligatoirement gérer les animaux qui divaguent, décide, à l'unanimité des membres présents :

- La proposition de contrat de la SPA de Mulhouse, au prix de 0.79 € par habitant est acceptée.
- M. le Maire est autorisé à signer ce contrat tel qu'annexé ci-dessous.

Objet : Rapport d'activité 2020 de la COMCOM Sundgau
Délibération 1384

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Sundgau.

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2020

Délibération 1385

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2020

Délibération 1386

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Objet : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 2020

Délibération 1387

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2020 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Objet : Prévisions budgétaires 2022/ éclairage public

Délibération 1388

Le Maire présente au Conseil Municipal un graphique permettant d'apprécier les considérables économies d'énergie réalisées pour l'éclairage public (environ 40%), depuis la pose de nouvelles têtes LED sur près de 50% du parc communal. Cette opération a été aidée de façon importante par le syndicat de gaz et d'électricité du Rhin, ainsi que par EDF.

Il propose de compléter cette opération de remplacement des têtes de lampadaire par une 2^{ème} tranche, qui pourra être réalisée en 2022, et qui concernera tous les autres mâts.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve cette opération qui sera inscrite au budget primitif 2022 de la commune.
- demande au maire de prévoir un crédit de 12'000 € au BP 2022
- autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet : recherche de devis, demande de subventions,...

Objet : Vote de crédits supplémentaires pour le matériel de l'atelier communal
Délibération 1389A

Selon la décision du conseil municipal, la grande remorque communale « Rolland » a été vendue au prix de 4'500 € à un particulier. M. le Maire propose d'affecter cette rentrée de fonds, non prévue au budget, à l'achat de différents matériels pour l'atelier communal, qui font encore défaut.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote les crédits supplémentaires demandés, selon le tableau ci-dessous

CREDITS OUVERTS		
	Imputation	Ouvert
	Investissement	4 500,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPO.	4 500,00
	21578 - Autre matériel et outillage de voirie	4 500,00
	10016 - ATELIER MUNICIPAL	4 500,00
		0,00
CREDITS REDUITS		
	Imputation	Réduit
	Investissement	4 500,00
	21 - IMMOBILISATIONS CORPO.	4 500,00
	2135 - Installations générales, agencements, aménagements des const	4 500,00
	10083 - accessibilité des bâtiments publics	4 500,00
		0,00

Objet : Comptabilité M 57
Délibération 1389

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, estime qu'il n'est pas souhaitable que la commune adopte le nouveau référentiel de comptabilité M57 dès le 1^{er} janvier 2022, comme elle était en droit de le faire par droit d'option.

En conséquence, la commune gardera la comptabilité M14 jusqu'au 1^{er} janvier 2024.

Objet : lutte contre l'ambroisie

Délibération 1390

La circulaire préfectorale du 31 août 2021 met en avant les dangers que représente l'ambroisie, une plante très allergène dont la présence a été constatée dans le département.

La commune peut désigner un représentant local pour :

- Repérer la présence de la plante
- Participer à sa surveillance
- Informer des mesures à adopter pour prévenir l'apparition de l'ambroisie
- Lutter contre sa prolifération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian Uhrweiller, comme représentant local.

Objet : COMCOM : Convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé

Délibération 1391

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la « **Convention régissant le service commun de conseil en énergie partagé** » proposé par la COMCOM Sundgau, afin de leur permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur leur patrimoine : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule...

Le maire est autorisé à signer la convention telle qu'elle figure en pièce annexe ci-dessous.

Délibération 1392

Remerciements : M. le Maire remercie M. Marcel Auvray pour la gestion des espaces verts de la commune durant les périodes successives d'arrêt maladie de l'ouvrière communale. M. Auvray a fait une partie des travaux lui-même et une entreprise a été trouvée pour réaliser les chantiers plus importants.

Subvention « le souvenir français » :

Sollicité sur ce sujet, le conseil municipal ne souhaite pas verser de subvention au « Souvenir Français », considérant que la commune fait tout ce qui est nécessaire pour entretenir ses monuments.

Salle de bains du logement de la mairie (1^{er} étage)

Le conseil avait approuvé la réfection de la salle de bains du logement situé au 1^{er} étage de la mairie, actuellement vacant, mais un premier devis reçu fait état d'une somme de 12'000 €. Cette somme est trop élevée et le conseil renonce pour l'instant à ces travaux. Par contre, les autres travaux prévus, notamment pour ce qui concerne l'isolation, devront être menés à bien.

Forte dégradation de l'état du mur du cimetière

Une partie du mur du cimetière s'est effondrée (partie à gauche du portail d'entrée). L'endroit a été sécurisé. D'autres endroits du mur d'enceinte présentent des défauts structurels qui rendent pratiquement incontournable la réfection complète du mur, sa reconstruction ou son remplacement par une clôture, une haie,... Différentes solutions vont être recherchées pour intégrer les sommes nécessaires au budget primitif 2022.

Prochaine séance du conseil

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 14 décembre 2022.

Collecte des déchets

Jour de collecte: LUNDI

Emballages et papiers: jaune / Ordures

ménagères: gris / Biodéchets: toutes les semaines

JANV.	3	10	17	24	31	JUIL.	4	11	18	25
FEV.	7	14	21	28		AOÛT	1	8	15	22
MARS	7	14	21	28		SEP.	5	12	19	26
AVRIL	4	11	18	25		OCT.	3	10	17	24
MAI	2	9	16	23	30	NOV.	7	14	21	28
JUIN	6	13	20	27		DÉC.	5	12	19	26

Déchèterie de Waldighoffen

1^{er} avril - 30 septembre

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h-18h;

Mercredi, samedi: 9h-18h

1^{er} octobre - 31 mars

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h-16h

Mercredi, samedi: 9h-16h

Le dépôt de gravats est interdit en forêt. Tout contrevenant s'expose à des sanctions. Ces déchets doivent être évacués en déchèterie.

Contact & Renseignements Communauté de Communes du Sundgau:

bien-trier@cc-sundgau.fr / Tel.: 03-89-08-36-24

Eau potable

Contacter pour d'éventuels soucis sur votre raccordement le pôle Eau potable de la Communauté de Communes du Sundgau au 03-89-08-47-57 ou le 03-89-25-83-21 (Numéro d'astreinte)

Déchets verts

Tous les déchets verts compostables (déchets de taille, gazon, etc.) peuvent être déposés à la station pour les déchets verts à l'arrière du complexe communal ou à la plateforme de Durlinsdorf. Ne laissez aucun autre déchet sur place (sacs plastiques, emballages,...) !

Ouverture de la plateforme de Liebsdorf:
mercredi 8h-10h et samedi 10h-17h;

Ouverture de la plateforme de Durlinsdorf:
1^{er} avril - 31 octobre
mercredi 15h-17h et samedi 10h-12h;
1^{er} novembre - 31 mars: samedi 10h-12h.

L'arrêté préfectoral N°46595 du 08 juin 1976 interdit tout brûlage à l'air libre de déchets végétaux y compris pour les déchets issus de tailles de haies ou d'arbres. Conformez-vous à cette règle qui évite les troubles de voisinage ou les risques d'incendie. L'écobuage (brûlage des herbes sèches sur pied) est également formellement interdit.

Ferraille

La société Litzler-Muller à Bendorf, accepte ferraille, carcasse de voitures, de vélos... (Tél.: 06-37-06-59-52) .

Terre

Il est interdit d'entreposer de la terre issue d'un terrassement ou autre en forêt. Lors de travaux, il incombe à chacun de trouver une solution d'évacuation.

Entretien des voies publiques

Les riverains sont tenus de balayer et entretenir les trottoirs et les caniveaux le long de leur terrain, de façon régulière. A défaut de trottoirs, les riverains sont tenus de tondre les herbes ou de débroussailler devant chez eux.

Lutte contre le bruit

Les arrêtés complets concernés sont consultables en mairie ou sur internet.

	les jours ouvrables	les samedis	les dimanches + les jours de l'Ascension et de l'Assomption
tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, et tout autre engin bruyant... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants	8h00-12h00 13h00-20h00	8h00-12h00 13h00-18h30	Interdiction totale

1 ^{er} janvier	84 ans pour M^{me} Irma Groff , 13 rue du Général Giraud (née en 1938)
03 janvier	76 ans pour M^{me} Yvonne Froehly , 4 rue de l'étang (née en 1946)
07 janvier	70 ans pour M. Daniel Sick , 10 rue de l'école (né en 1952)
27 janvier	74 ans pour M. François Baur , 2 rue de l'étang (né en 1948)
1 ^{er} février	80 ans pour M. Alfred Schmidt , 3 Impasse Belle-Vue (né en 1942)
17 février	74 ans pour M^{me} Madeleine Ackermann , 12 rue de la montagne (née en 1948)
18 février	79 ans pour M^{me} Marie-Jeanne Willig , 19 rue du Gal Giraud (née en 1943)
18 février	74 ans pour M. Bernard Schlegel , 1 Impasse Belle-Vue (né en 1948)
22 février	83 ans pour M^{me} Marguerite Pracht , résidence Bel-Automne à Hirsingue (née en 1939)
05 mars	74 ans pour M. Gérard Marçot , 15 rue des prés (né en 1948)
09 mars	73 ans pour M. Yves Theubet , 7 rue de l'étang (né en 1949)
17 mars	89 ans pour M. Armand Wolfer , 26E rue de Spechbach à Illfurth (né en 1933)
29 mars	99 ans pour M^{me} Elsa Schweitzer , 11 rue des clous (née en 1923)
13 avril	77 ans pour M^{me} Marie-Thérèse Froehly , 2 rue de l'école (née en 1945)
24 avril	72 ans pour M^{me} Christiane Ballast , 1A rue du 19 novembre (née en 1950)
29 avril	83 ans pour M. Antoine Willig , 19 rue du Général Giraud (né en 1939)
10 mai	74 ans pour M^{me} Marinette Marçot , 15 rue des prés (née en 1948)
24 mai	74 ans pour M^{me} Marcelline Ress , maison de retraite d'Altkirch (née en 1948)
04 juin	72 ans pour M. Fernand Ackermann , 13 rue de la montagne (né en 1950)
09 juin	73 ans pour M. Jean-Claude Ballast , 1A rue du 19 novembre (né en 1949)
11 juillet	89 ans pour M^{me} Irène Muller , 5 rue du Père Stamm (née en 1933)
15 juillet	73 ans pour M. Michel Bove , 8 rue de la montagne (né en 1949)
26 juillet	71 ans pour M^{me} Anne-Marie Ackermann , 13 rue de la montagne (née en 1951)
31 juillet	89 ans pour M. Léon Groff , 13 rue du Général Giraud (né en 1933)
03 août	74 ans pour M^{me} Geneviève Gur , 1 rue du foyer (née en 1948)
03 août	72 ans pour M. Guy Devos , 10 rue des prés (né en 1950)
06 août	84 ans pour M. Louis Dec , 17 rue du Général Giraud (né en 1938)
1 ^{er} septembre	75 ans pour M^{me} Danielle Decker , 3 impasse Belle-Vue (née en 1947)
02 septembre	73 ans pour M^{me} Huguette Clog , 5 rue des chaudrons (née en 1949)
08 septembre	88 ans pour M^{me} Anne-Marie Dec , 17 rue du Gal Giraud (née en 1934)
08 septembre	72 ans pour M^{me} Monique Baur , 4 rue de l'étang (née en 1950)
14 septembre	86 ans pour M^{me} Paulette Froehly , 15 rue du Général Giraud (née en 1936)
14 septembre	82 ans pour M^{me} Angèle Murer , 2 rue du foyer (née en 1940)
25 septembre	71 ans pour M. Georges Maurer , 10 rue du foyer (né en 1951)
29 septembre	90 ans pour M^{me} Suzanne Schmitt , 24 rue du Gal Giraud (née en 1932)
07 octobre	70 ans pour M. Roland Elsener , 11 rue de la montagne (né en 1952)
08 octobre	71 ans pour M. Raymond Schlicklin , 14 rue des prés (né en 1951)
14 octobre	85 ans pour M. Ernest Ackermann , 12 rue de la montagne (né en 1937)
17 octobre	91 ans pour M^{me} Albertine Fischer , 13 rue des prés (née en 1931)
17 octobre	88 ans pour M^{me} Odette Wolfer , 26E rue de Spechbach à Illfurth (née en 1934)
27 octobre	81 ans pour M^{me} Odile Gur , 7 rue du foyer (née en 1941)
06 novembre	80 ans pour M^{me} Marguerite Schlicklin , 29 rue du Gal Giraud (née en 1942)
06 novembre	71 ans pour M. Yves Clog , 5 rue des chaudrons (né en 1951)
07 novembre	72 ans pour M. Gilbert Kohler , 6 rue de la montagne (né en 1950)
14 novembre	77 ans pour M. Jean-Jacques Klein , 2 rue de la montagne (né en 1945)
15 novembre	71 ans pour M^{me} Angela Elsener , 11 rue de la montagne (née en 1951)
26 novembre	76 ans pour M. Jean-Claude Huntziger , 9 rue des clous (né en 1946)
10 décembre	92 ans pour M^{me} Germaine Maurer , 1 rue des clous (née en 1930)
14 décembre	73 ans pour M^{me} Colette Litzler , 17 rue du 19 novembre (née en 1949)
15 décembre	70 ans pour M. Marcel Décloux , 4 rue du 19 novembre (né en 1952)